

Directives Championnat suisse de Beach handball du 25/26 juin 2022 (mise à jour du 1er février 2022)

(approuvé par le comité central du 09.12.2020)

Pour simplifier la lecture, ce document utilise la forme masculine;
les informations s'appliquent bien entendu aux deux sexes.

1. Dispositions générales

- 1.1. Les directives ci-après concernent les dispositions pour planifier, organiser, diriger et mettre en œuvre le championnat suisse de Beach handball (Bhb SM) et de Mini-beach handball (Mini Bhb SM).

2. Adresse de correspondance

- 2.1. Fédération Suisse de Handball
Section Régions et Clubs – BHb SM
Tannwaldstrasse 2
4601 Olten

Mail: arv@handball.ch

3. Responsabilités Beach handball

- 3.1. Responsable Beach handball

– Thomas Güntert

Adresse: Rührbergstrasse 3
4132 Muttenz

Natel: +41 79 724 08 19

Mail: thomas.guentert@handball.ch

- 3.2. Infrastructures / Tournois

– Eliane Estermann

Adresse: Schwarzwaldallee 46
4058 Basel

Natel: +41 79 766 25 43

Mail: esti_1989@hotmail.com

3.3. Attribution AR / Délégués

- Stefan Kurth

Adresse: Niesenweg 6D
3422 Kirchberg

Natel: +41 79 710 22 73

Mail: sreinsatz-einsatzbereich4@handball.ch

3.4. Communication Beach handball

- Alessandro Crippa

Adresse: Centralstrasse 31C
6210 Sursee

Natel: +41 77 446 09 65

Mail: alessandro.crippa@gmx.ch

4. Date du championnat suisse de Beach handball et du championnat suisse de Mini-beach handball

4.1. Championnat suisse de Beach handball: Samedi, 25 juin 2022

- 4052 Basel, Grosse Allee 5, terrain Beachsoccer St. Jakob
- Organisateur local: Copaca Bâle avec Thomas Güntert et Eliane Estermann

4.2. Championnat suisse de Mini-Beach handball: Dimanche, 26 juin 2022

- 4052 Basel, Grosse Allee 5, terrain Beachsoccer St. Jakob
- Organisateur local: Copaca Bâle avec Thomas Güntert et Eliane Estermann

5. Modalités

5.1. Samedi, 25 juin 2022

- Equipes actives Men & Women
- YAC U18 Men & Women (années de naissance 2005 et plus jeunes)
 - Jouent dans les mêmes catégories que les équipes actives → ensuite classement séparé pour le titre de champion suisse
- YAC U16 Men & Women (années de naissance 2007 et plus jeunes)
 - Jouent dans les mêmes catégories que les équipes actives → ensuite classement séparé pour le titre de champion suisse

5.2. Dimanche, 26 juin 2022

- YAC U13 Mixed → Filles et Garçons (années de naissance 2010 et plus jeunes)
- YAC U11 Mixed → Filles et Garçons (années de naissance 2012 et plus jeunes)
 - Une journée d'animation est organisée pour le YAC U11 dans le cadre du championnat suisse

5.3. Les règles IX. b) de Beach handball de l'IHF s'appliquent ([allemand](#) / [anglais](#))

5.4. Les directives suivantes s'appliquent au Mini-Beach handball:

En principe, les règles de jeu de l'IHF s'appliquent.

L'arbitrage est plus souple lors de pirouettes et de kung-fu étant donné que la catégorie met l'accent sur la formation.

- 5.5. Le document «[Directives avec explications Beach handball année 2022](#)» doit aussi être respecté.
- 5.6. 12 joueurs/ses au maximum peuvent être engagés par une équipe.
10 joueurs/ses au maximum peuvent être engagés par match et par équipe.
A 15 minutes au maximum du prochain coup d'envoi, la/le responsable d'équipe (officiel A sur la feuille de match) doit tracer le nom des joueurs qui ne seront pas engagés.
- 5.7. Le délai d'inscription pour les deux formats de championnat suisse est:
– **Lundi, 30 mai 2022**
- 5.8. Au moment de l'inscription, une première ébauche du cadre de l'équipe doit être transmise. Le formulaire «[Liste d'équipe Beach handball](#)» est disponible sur le site internet de la FSH et doit être envoyé à l'adresse suivante : arv@handball.ch
- 5.9. La liste d'équipe peut être modifiée jusqu'à la participation au championnat suisse. Les données initiales seront traitées et utilisées pour la préparation administrative sur place.
- 5.10. Frais d'inscription pour participer au championnat suisse:
– Actifs, YAC M18, YAC M16: CHF 150.-- / équipe
– M13 /MU11: CHF 50.-- / équipe
Les frais d'inscription seront facturés au club via le gestionnaire VAT.
- 5.11. Si une catégorie compte moins de 4 inscriptions, elle ne sera pas maintenue pour le championnat suisse 2022. Les équipes inscrites seront assignées automatiquement à la catégorie supérieure :
– YAC M16 → participera dans la catégorie YAC M18
– YAC M18 → participera dans la catégorie active
- 5.12. Chaque équipe met à disposition 1-2 personnes comme bénévoles durant les pauses lors du championnat suisse, notamment pour le chronométrage et le suivi des résultats.

6. Classement

- 6.1. Le classement se fera selon les directives de la FSH.

7. Informations

- 7.1. Envoie des informations et invitation aux équipes resp. clubs inscrits est géré par la FSH.
- 7.2. Une copie doit être remise au service d'Attribution des arbitres dans un délai de 10 jours avant la date du tournoi.
- 7.3. Le club local communiquera directement toutes les informations complémentaires (programme-cadre, restauration, etc.) aux équipes invitées.

8. Arbitres

- 8.1. L'attribution des arbitres est gérée par le responsable **Attribution AR**.
- 8.2. Le responsable est sur place durant toute la durée du championnat suisse de Beach handball, supervise et soutient les arbitres dans la gestion administrative.
- 8.3. Les incidents particuliers (p. ex. disqualification avec rapport) doivent être consignés sur la feuille de match et retournés directement au responsable **Attribution AR**.

9. Indemnisation des arbitres

- 9.1. La base des indemnités est réglée dans le document «[Weisung Spielleitungs-Entschädigung im Beachhandball SHV](#)» - version en datant du 20 avril 2021; voir en détail les articles suivants:
 - Art. 7.: Engagement et indemnisation des arbitres
 - Art. 13: Aspects financiers
 - Annexe 1: Indemnisation des arbitres

10. Remarques complémentaires

- 10.1. Si le terrain est impraticable la veille ou le jour du tournoi, l'organisateur doit en informer la FSH ainsi que le responsable Attribution AR afin de pouvoir communiquer l'annulation du championnat suisse de Beach handball à toutes les parties impliquées (clubs/équipes, arbitres etc.).
- 10.2. Les grillades sont interdites sur tous les endroits de l'installation/surface sportive. Une buvette sera proposée sur place par l'organisateur local Copaca Bâle durant toute la durée du tournoi.
L'ensemble des directives de l'organisateur local doivent être impérativement respectées. En cas de dommages, les frais engendrés seront à la charge de l'équipe responsable. Le principe du «no littering» s'applique à tous les endroits de l'installation/surface sportive. L'installation doit être laissée dans l'état où elle a été trouvée. Les frais de nettoyage et autres mesures de remise en état seront facturés à l'équipe responsable.

11. Equipes nationales

- 11.1. La désignation des équipes nationales pour les compétitions internationales est de la responsabilité de la FSH.
- 11.2. La FSH compose le cadre des équipes pour les catégories concernées et en est responsable. Le noyau de l'équipe peut éventuellement provenir du noyau de l'équipe ayant remporté le championnat suisse de Beach handball.
- 11.3. Afin de participer aux compétitions européennes, il faut s'attendre à un financement personnel de la part des joueurs/ses cadres et du staff.
- 11.4. Si une délégation suisse peut participer aux compétitions européennes dépendra de l'attribution d'un budget FSH au domaine Beach handball.

12. Champions Cup

- 12.1. Les équipes classées au premier rang des catégories Men et Women auront la possibilité de participer à l'édition suivante de la Champions Cup.
Si l'équipe au premier rang ne peut pas participer à la Champions Cup, l'équipe classée au second ou troisième rang pourra suivre. La coordination incombe à la FSH.
- 12.2. Le dépôt de garantie pour la participation à la Champions Cup vis-à-vis de l'EHF est géré par la FSH. En cas d'une éventuelle non-participation de la part de l'équipe inscrite, le dépôt sera facturé au club de l'équipe fautive via le gestionnaire VAT.

Olten, le 1er février 2022

Au nom du domaine Beach handball

Resp. Régions et Clubs:
Daniel Willi



Resp. Beach handball:
Thomas Güntert

